

Règlement intérieur

Inscription

Pour les nouveaux exposants :

Avant toute demande de dossier d'inscription, nous demandons aux nouveaux exposants d'envoyer un texte de présentation à l'équipe d'A.B.C. par mail ou par courrier avec :

- Présentation de l'entreprise
- Présentation de la gamme de produits
- Présentation de la démarche (qualité, environnement, certification...), accompagnée de tous les documents justificatifs (certificats AB et tout autre label).

La commission « exposants » décidera selon les critères établis dans la charte A.B.C. si elle valide l'inscription du nouvel exposant. Dans ce cas, elle enverra alors un dossier d'inscription.

Pour les anciens exposants :

Les dossiers d'inscription seront expédiés à tous les anciens exposants.

La commission « exposants » se réserve le droit de confirmer ou non la réinscription d'un exposant ou de demander des informations complémentaires sur l'entreprise.

Tous les dossiers accompagnés du règlement et des pièces demandées sont à rendre à la date indiquée sur le dossier d'inscription. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Chaque exposant recevra une confirmation d'inscription par mail.

Il est interdit de sous-louer son stand, ni partiellement, ni gratuitement.

La facture sera transmise à la fin de la foire.

Deux badges d'accès à la foire seront à retirer dès votre arrivée à la foire contre une consigne de 1 euro. Sans ces derniers le passage aux entrées payantes sera obligatoire.

Annulation

L'annulation par un exposant de son inscription, moins d'un mois avant la foire autorise A.B.C à garder la totalité des sommes versées à titre de dédommagement.

Produits exposés

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits et services pour lesquels il a été admis. Le non-respect des conditions imposées par A.B.C. est un motif d'exclusion de la foire.

Emplacements

Les emplacements sont mis à disposition dès le vendredi de 16h à 19h et le samedi à partir de 7h.

L'aménagement doit être terminé le samedi à 9h30 et tous les véhicules évacués.

La foire est ouverte au public de 10h à 19h les samedi et dimanche.

Les stands doivent être débarrassés le dimanche à 20h30 au plus tard c'est-à-dire **vides et propres** (le cas contraire est un motif d'exclusion pour la prochaine foire).

La place des exposants ne sera communiquée qu'à votre arrivée, et aucune modification ne sera possible au cours de la foire.

Les stands sont fournis en surface nue, les exposants doivent se munir de leur équipement complet. Les besoins en tables sont à préciser sur le dossier d'inscription.

Les stands ne doivent pas masquer les emplacements mitoyens.
Les exposants sont tenus de respecter les délimitations de leur stand.

Les portes des halles sont fermées la nuit mais l'organisation n'a pas prévu de service de gardiennage. Les marchandises sont sous la responsabilité des exposants. A.B.C décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tenue du stand

Les exposants afficheront sur leur stand leurs certificats et les prix de manière lisible.

La vente, la distribution de prospectus, d'échantillon et les panneaux publicitaires sont interdits en dehors des stands attribués.

Les haut-parleurs sont interdits sur la foire (et obligatoires en manifs).

Les exposants sont tenus

- De respecter le tri sélectif mis en place par la commune ;
- De maintenir leur stand dans les conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur ;
- D'assurer le nettoyage régulier du stand.

Sont interdits : les ustensiles et couverts en plastique jetable, le matériel de cuisine en aluminium ou avec revêtements antiadhésifs, les produits d'entretien non biodégradables, les fours micro-onde et bouteilles de gaz.

Nous vous informons que la puissance électrique disponible sur la foire est faible. Ainsi sont interdits sur la foire :

- Tous les éclairages d'appoint ;
- Les bouilloires électriques (prévoir son thermos à remplir à la buvette) ainsi que tous les appareils électriques avec résistance chauffante ;
- Les multiprises en file indienne.

Les besoins en électricité sont à stipuler sur la feuille d'inscription.

Nous attendons des exposants un respect mutuel et une présence continue au cours des deux jours.

Limitation des responsabilités

Tout exposant doit souscrire à une responsabilité civile professionnelle à fournir avec le dossier d'inscription.

Si une raison majeure oblige A.B.C. à une annulation de la foire, les sommes restantes disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées seraient réparties entre tous les exposants, au prorata des sommes versées.

Afin d'être cohérents avec notre thème « Zéro déchet », nous vous demandons d'être imaginatifs quant au conditionnement de vos produits et nous encourageons tous les exposants à bannir tout matériel jetable, pour la vente ainsi que pour l'usage personnel.

L'écologie n'est pas un business mais un choix de vie, visons l'exemplarité !